



PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE PRÉVOST

RÈGLEMENT 650-2

AMENDANT LE RÈGLEMENT 650 « CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA VILLE DE PRÉVOST »

CONSIDÉRANT QUE

l'article 172 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal et la Société d'habitation du Québec* (projet de loi 155) établit de nouvelles règles d'après mandat applicables à certains fonctionnaires municipaux et qu'il est nécessaire de modifier le Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'

un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost, tenue le 20 août 2018, en vertu de la résolution no 22408-08-18;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Michèle Guay
Appuyé par monsieur Joey Leckman

ET IL EST RÉSOLU QUE le règlement portant le numéro 650-2, intitulé : « Règlement amendant le règlement 650 : « Code d'éthique et de déontologie des employés de la Ville de Prévost » soit et est adopté, ledit règlement se lisant comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le règlement 650 est modifié par l'ajout de l'article 12.2 à être inséré entre les articles 12.1 et 13 et se lit comme suit :

Il est interdit au directeur général et son adjoint, au trésorier et son adjoint, au greffier et son adjoint et à tous les directeurs de la Ville dans les 12 mois qui suivent la fin de leur emploi, d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre d'un conseil de la municipalité.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2018.

Paul Germain
Maire

Me Guillaume Latrin-Taillefer, avocat
Greffier

Avis de motion :	22408-08-18	20 août 2018
Présentation du projet de règlement :	22409-08-18	20 août 2018
Avis public :		21 août 2018
Adoption :	22457-09-18	10 septembre 2018
Entrée en vigueur :		11 septembre 2018